

**Arrêté portant sur la réglementation temporaire de la circulation et
De déviation pour courses cyclistes
le Dimanche 16 Juin 2024**

Le maire de la commune d'Iffendic,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de l'association des Quatre Routes, par Monsieur Fabien BERTHELOT en date du 16/04/2024 pour un Championnat d'Ille et Vilaine de l'avenir, le Dimanche 16 Juin 2024 ;

Considérant que le circuit de la course cycliste se déroule sur le territoire de la commune d'Iffendic, nécessitent la mise en place d'une déviation de la circulation ;

ARRETE

Article 1. En agglomération au lieu-dit les Quatre Routes, les routes départementales RD 35 et RD 63 seront temporairement interdite à la circulation.

Article 2. Les usagers concernés par les restrictions de la circulation prises temporairement pour permettre le déroulement de la course cycliste sur le territoire de la commune d'Iffendic, pourront emprunter l'itinéraire suivant :

- Liaison St Péran – Montfort : par RD 35 – RD 40 – Monterfil – RD 363 – RD 35 (carrefour « Guilleroux » – la Fosselière – les Quatre Routes) – RD 35.
- Liaison les Quatre Routes d'Iffendic – Monterfil : par RD 35 direction Montfort – RD 35 (carrefour « Guilleroux » – la Fosselière – les Quatre Routes) – RD 363.

Article 3. Le présent arrêté prendra effet le 16/06/2024 de 7h00 à 19h00.

Article 4. M. le Commandant de Gendarmerie, M. le directeur des services techniques, Madame la Présidente de l'association des Quatre Routes, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Iffendic, le 17/04/2024

Le Maire
Christophe MARTINS

Mairie

2 place de l'église 35750 Iffendic

02 99 09 70 16 - mairie@iffendic.com

www.iffendic.fr



Course Cycliste
Les 4 Routes d'Ifendic
dimanche 27 mai 2018

